



COMMUNE DE TREIGNAC (Corrèze)



ARRETE DU MAIRE

Circulation alternée

783 Avenue du 11 novembre

AT63-2026

Le Maire de Treignac,

ou le code général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande de la société Meyrignac en date du 13 mai 2026

Considérant qu'il y a lieu d'alternée la circulation devant le 783 avenue du 11 novembre à Treignac à partir du lundi 18 mai jusqu'à la fin du chantier pour permettre le stationnement d'un engin en bord de route pour la réfection d'une toiture.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera alternée devant le 783 avenue du 11 novembre à Treignac à partir du lundi 18 mai jusqu'à la fin du chantier pour permettre le stationnement d'un engin en bord de route pour la réfection d'une toiture.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place et seront retirés par les demandeurs

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 15 mai 2026

Le Maire,

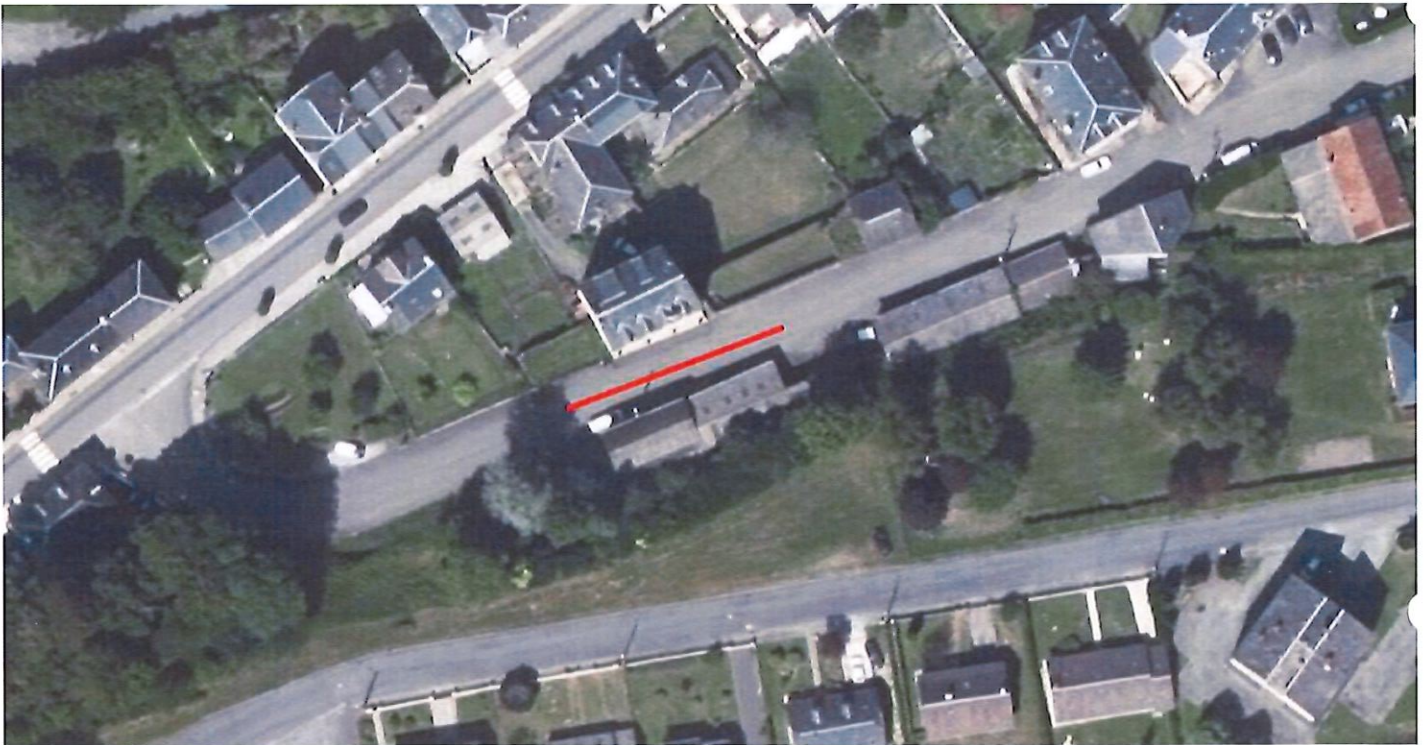
Alexia LEGRAIN



CIRCULATION ALTERNEE

783 avenue du 11 novembre

**A PARTIR DU LUNDI 18 MAI 2026
JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX**



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT63-2026

